

L'an **DEUX MILLE SEIZE**, le **DEUX JUILLET** à 9 heures, le conseil municipal de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

Ordre du jour :

- ✓ **Approbation de l'extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 24 mai et du 14 juin 2016**
- ✓ **Délibération subvention Maison de l'Enfance 2016**
- ✓ **Démarrage des travaux du pôle enfance**
- ✓ **Recrutement poste ATSEM**
- ✓ **Aide aux communes sinistrées**
- ✓ **Communication procédure du PLUi**
- ✓ **Questions d'actualité**

Etaient présents : Patrick BUISSON, Jean-Michel RENOU, Marcelle MANEIN, André PUJOL, Pascale TOUSSAINT, Patrick COUDERC, Delphine SCOPEL, Sandrine CURIE, Boris BRU, Aude MARCELLI, Jean-Pierre JOUVE, Paola CAMPOS

Excusés : Claude PRION (pouvoir donné à Patrick BUISSON), Jean-Claude PATINEC (pouvoir donné à Patrick COUDERC), Caroline VIDAL

Secrétaire de séance : Marcelle MANEIN

En préambule, Monsieur le Maire sollicite l'accord des membres du conseil pour ajouter à l'ordre du jour le vote de la proposition d'assurance dommages ouvrage du pôle enfance ainsi que la vente de la 4L. A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

**APPROBATION DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI ET CELUI DU 14 JUIN 2016**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 24 mai et celui du 14 juin 2016.

DÉLIBÉRATION SUBVENTION MAISON DE L'ENFANCE 2016

Jean-Michel RENOU présente la demande de subvention de la Maison de l'Enfance et rappelle leurs contraintes budgétaires évoquées lors du précédent conseil municipal.

Après débats, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser à la Maison de l'Enfance :

- ✓ un troisième acompte de subvention 2016 à hauteur de 22 270 €
- ✓ un complément de subvention, correspondant à la rémunération du cuisinier de l'été 2015, à hauteur de 2 600 €.

Ces deux montants feront l'objet de deux mandats distincts et seront prélevés à l'article 6574 du BP 2016.

Comme évoqué lors du conseil du 24 mai dernier, Monsieur le Maire et Jean-Michel RENOU ont rencontré les représentants de la petite enfance de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, de la Caisse d'Allocations Familiales et pris contact avec le Maire de Sauvagnas. Même si le principe d'une aide exceptionnelle à la structure sur la base d'une répartition des besoins financiers non provisionnés à hauteur de l'activité appelée par chaque collectivité est compris, les réponses sont réservées.

DÉMARRAGE DES TRAVAUX DU PÔLE ENFANCE

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux du pôle enfance débuteront le 6 juillet avec l'enlèvement des arbres de la cour de l'école. Une réunion de chantier aura lieu tous les lundis matin en présence de Jean-Claude PATINEC, Patrick COUDERC, Claude PRION et Monsieur le Maire.

DÉLIBÉRATION : ASSURANCE « DOMMAGES OUVRAGE »

Jean-Michel RENOU présente les différentes propositions reçues. Celle de GROUPAMA est retenue à l'unanimité pour un montant de 6 180 € TTC.

RECRUTEMENT POSTE ATSEM

Monsieur le Maire explique que le contrat de Marianne BROUSSE, actuelle ATSEM de la classe Grande section-CP, prend fin le 25 août prochain. Considérant l'âge des enfants de grande section et leur manque d'autonomie, Considérant les travaux du pôle enfance et leur impact sur l'organisation du temps scolaire et périscolaire, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire de procéder à une nouvelle embauche sur ce poste en contrat emploi d'avenir pour une durée de 3 ans à compter du 29 août 2016 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents. La commission Enfance/jeunesse se charge du recrutement.

AIDE AUX COMMUNES SINISTRÉES

Ce point sera porté à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

COMMUNICATION PROCÉDURE DU PLUI

Monsieur le Maire explique que sur le nouveau zonage en cours de validation, les zones Ah et Nh n'existent plus. Les habitations existantes sont noyées dans les zones A ou N ; le règlement déterminera les conditions d'évolution de l'existant. Zone de La Turte : l'Etat maintient un avis défavorable malgré notre argumentaire, de notre point de vue recevable : terres agricoles à faible valeur agronomique, négociation avec le propriétaire pour l'installation d'une bâche incendie, habitations déjà existantes. Le conseil municipal décide de maintenir l'intérêt de cette zone et son zonage en zone constructible. Zone de Maisonneuve : avis défavorable de l'Etat. Le conseil municipal reconnaît la valeur agronomique de la terre mais souhaiterait un avis favorable pour maintenir l'existant en constructible en laissant la parcelle centrale agricole à l'agriculture.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a reçu en mairie un collectif qui s'oppose à la construction dense de la zone de La Turte. Ce collectif exprime son désir de rester dans un environnement équilibré et souhaite connaître le type d'aménagement envisagé. Monsieur le Maire s'est engagé, ce qu'il a fait, à rencontrer le propriétaire foncier afin que le dialogue s'instaure. Monsieur le Maire a rappelé au collectif le moment important de la concertation ainsi que l'enquête publique qui aura lieu dernier trimestre 2016.

VENTE DE LA 4L

Monsieur le Maire explique que ce véhicule n'est plus utilisé mais qu'il continue à générer des frais de fonctionnement. Elle est mise en vente au prix de 500 €.

Monsieur Alain TAURISSON se porte acquéreur ; à l'unanimité, le conseil municipal accepte de lui céder ce véhicule pour un montant de 500 €.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

PROJET AMÉNAGEMENT ZONE SAINT-ARNAUD SUD

Suite à différentes démarches, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le cabinet de LA SERRE, en collaboration avec AGEN HABITAT est en mesure de nous proposer un projet d'aménagement de la zone « Saint-Arnaud Sud ». En effet, suite à plusieurs démarches entreprises par Monsieur le Maire et Jean-Claude PATINEC auprès du cabinet de LA SERRE, ce dernier a travaillé et obtenu récemment l'engagement du bailleur social. Ce projet difficile à bâtir se composerait de 28 logements, dont 10 sociaux et 18 logements privés.

Lors des échanges, le conseil municipal insiste sur l'importance de ce projet d'aménagement pour notre commune et l'organisation du village. Monsieur le Maire rappelle l'historique de la collaboration avec le cabinet de LA SERRE. La question de la consultation d'autres partenaires est posée. Le sujet fera l'objet d'une inscription au conseil municipal d'août prochain.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 23 août 2016 à 20h30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 11h45.

Le Maire,
Patrick BUISSON

Les conseillers municipaux présents,

Jean-Michel RENOU

Marcelle MANEIN

André PUJOL

Pascale TOUSSAINT

Patrick COUDERC

Delphine SCOPEL

Sandrine CURIE

Boris BRU

Aude MARCELLI

Jean-Pierre JOUVE

Paola CAMPOS